



DEPARTEMENT DU VAL-D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Conseillers :		L'an deux mille vingt-six, le Vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente,
En exercice	23	Le conseil municipal, légalement convoqué par courrier du 18 septembre 2026 et par affichage et publication sur le site internet du 18 septembre 2026, s'est réuni en mairie, 1 rue René Cassin à Andilly, sous la présidence de Monsieur Alexandre LEGAL, Maire d'Andilly
Présents	16	
Procurations	5	
Absents	7	

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune.

N° d'ordre		
DL2026-09-56	Nomination du secrétaire de séance.	Approuvé à l'unanimité
DL2026-09-57	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2026	Approuvé à l'unanimité
DL2026-09-58	Compte-rendu des décisions prises par le maire.	Approuvé à l'unanimité
DL2026-09-59	Budget primitif 2026 de la commune d'Andilly – décision modificative n°1.	Approuvé à l'unanimité
DL2026-09-60	Admission en non-valeur des créances irrécouvrables 2026.	Approuvé à l'unanimité
DL2026-09-61	Modification de l'emploi de responsable/directeur des services techniques et modification du tableau des emplois et des effectifs.	Approuvé à l'unanimité
DL2026-09-62	Convention de partenariat avec l'association Faune Alfort.	Approuvé à l'unanimité
DL2026-09-63	Adhésion de la commune à l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil du Val d'Oise (IFAC 95).	Approuvé à l'unanimité
DL2026-09-64	Convention d'organisation d'un stage BAFA en externat avec l'Institut de formation, d'animation et de conseil du Val d'Oise (IFAC95).	Approuvé à l'unanimité
DL2026-09-65	Accord « Permis Citoyen du Val d'Oise » partenariat avec le Conseil départemental du Val d'Oise.	Approuvé à l'unanimité
DL2026-09-66	Conventions de mise à disposition de salles municipales aux associations sportives, culturelles et à l'institut éducatif Jacques Maraux.	Approuvé à l'unanimité
DL2026-09-67	Modalités d'organisation de la représentation théâtrale de la troupe « les Fous de la rampe » du samedi 7 novembre 2026.	Approuvé à l'unanimité
DL2026-09-68	Ludo-bibliothèque Jean-Marie Vijoux – Convention tripartite entre la commune, la Communauté d'agglomération Plaine Vallée et l'association les trois coups, compagnie théâtrale « MinosKropic », pour un spectacle de contes.	Approuvé à l'unanimité

Affichage et publication le 28 septembre 2026

Le Maire,

Alexandre LEGAL

